

Un pionnier en 1639

Francis Back

Numéro 51, automne 1997

Castor, chat, outarde... Les animaux dans notre histoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8149ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (1997). Un pionnier en 1639. *Cap-aux-Diamants*, (51), 51–51.

Un pionnier en 1639

L'inventaire des biens de Guillaume Hébert nous confirme que le costume des premiers colons français a mis un certain temps avant de s'adapter aux réalités climatiques québécoises.

D'apothicaire à fermier

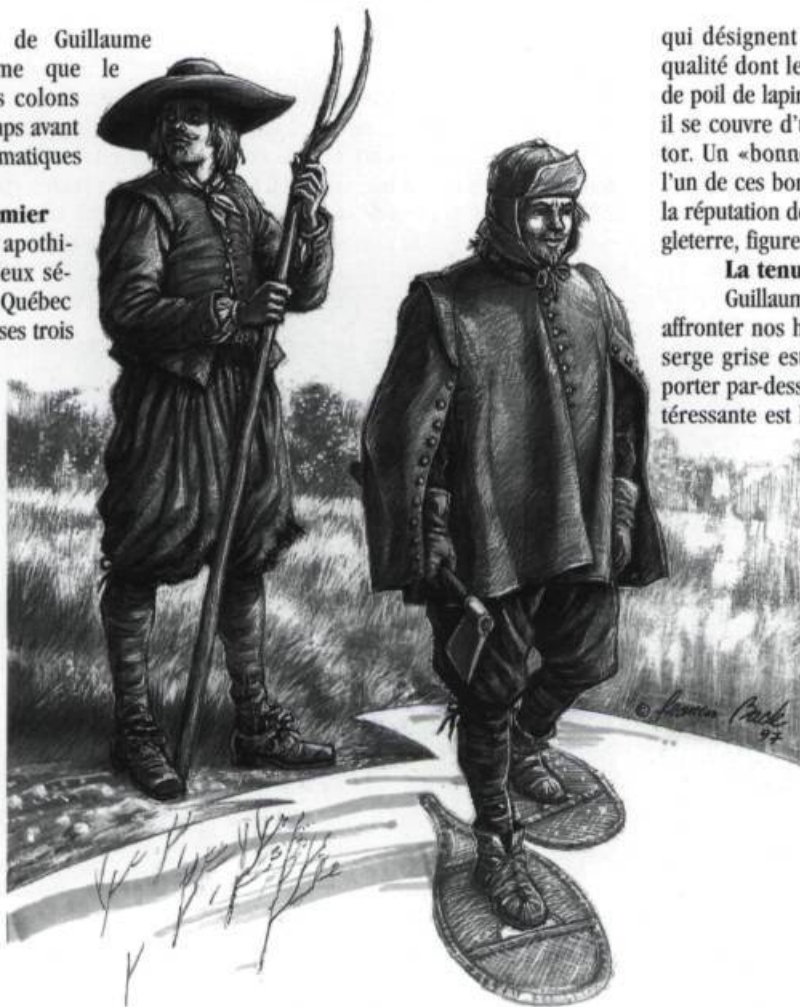
Louis Hébert est un apothicaire parisien qui, après deux séjours en Acadie, s'établira à Québec en 1617 avec son épouse et ses trois enfants. Il érige la demeure familiale sur le plateau qui domine l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Outre ses fonctions d'apothicaire et d'administrateur, Louis Hébert s'adonne à la culture de la terre jusqu'à son décès en 1627. Il passera à l'histoire comme étant le premier colon à venir avec sa famille et à pouvoir la faire vivre du fruit de ses récoltes.

Son fils Guillaume serait né à Paris vers 1608. Il a donc 26 ans lorsqu'il épouse Hélène Desportes à Québec, en 1634. Cette dernière, âgée de 14 ans, est le premier enfant d'origine française à avoir vu le jour en Nouvelle-France. En cinq ans, leur courte union leur donnera un garçon et deux filles. Guillaume Hébert tré-

épasse en septembre 1639. Le mois suivant, le notaire Martial Piraube vient estimer la valeur de ses biens.

La valeur des hardes

Éléments essentiels à la vie et d'une valeur monétaire importante, les vêtements sont pris en compte quand vient le temps de jauger la fortune d'un individu. Cela est d'autant plus vrai en Nouvelle-France où les rares approvisionnements de la métropole font gonfler la valeur des produits textiles. De l'examen du notaire Piraube, il ressort que la garde-robe de Guillaume Hébert est modeste et composée de vêtements passablement défraîchis. Nous y retraçons en premier lieu deux «habits». Ce terme désigne à l'époque un ensemble composé par le pourpoint, le haut-de-chausses (culotte) et



À gauche, Guillaume Hébert porte l'un de ces «habits», mot qui désigne à l'époque un pourpoint, un haut et un bas-de-chausses, taillés dans une même pièce d'étoffe. À droite, nous le retrouvons dans sa tenue hivernale ; vêtu d'une casaque, les pieds chaussés de mocassins et de raquettes et la tête coiffée d'un «tapabord».

Illustration et copyright : Francis Back.

le bas-de-chausses (paire de bas), le tout taillé dans une même étoffe. Quatre vieux pourpoints et un haut-de-chausses dépareillés figurent également dans l'inventaire. Tous ces vêtements sont faits de drap non teint (donc, meilleur marché) dont les nuances oscillent du gris-blanc au «minime» (couleur noirâtre tirant sur le brun). La seule exception à cette monochromie consiste en un pourpoint gris «doublé de rouge».

Guillaume Hébert possède également cinq chemises de grosse toile, un rabat et trois mouchoirs de col. S'il n'a qu'une seule paire de souliers, il détient en revanche un assez grand nombre de coiffures, dont quatre chapeaux. De ces derniers, deux sont dits de «laine» et un autre «de poil», termes

qui désignent des chapeaux de médiocre qualité dont le feutre est généralement fait de poil de lapin. Pour les grandes occasions, il se couvre d'un chapeau en feutre de castor. Un «bonnet d'Anglais», probablement l'un de ces bonnets de laine tricotée qui fait la réputation de la ville de Monmouth en Angleterre, figure également dans ses avoirs.

La tenue hivernale

Guillaume Hébert est mal équipé pour affronter nos hivers. Une ample casaque de serge grise est le seul vêtement qu'il peut porter par-dessus l'un de ses habits. Plus intéressante est la mention d'un «tapabord».

Cette coiffure de marin se présente sous la forme d'une calotte munie d'une visière et d'un cache-oreilles qui peuvent se porter relevés ou rabattus selon la rigueur du climat. Le tapabord est efficace pour protéger le visage du froid et de la poudrière et, pour cette raison, il deviendra extrêmement populaire en Nouvelle-France.

Comme sous-vêtements, Hébert ne dispose que d'un «vieux caleçon de mouton passé en chamois», vêtement qui à l'époque couvre toute la jambe à l'image d'un pantalon. Portées entre la chemise et le pourpoint, quatre «chemisettes» (deux de futaine et deux de créseau blanc) vien-

nent compléter la courte liste des vêtements destinés à affronter nos hivers.

Quelques objets ont échappé au zèle du notaire Piraube. Puisque Guillaume Hébert possède des raquettes, il faut croire qu'il avait une paire de mocassins afin de les utiliser. Nous notons également l'absence de mitaines ou de gants.

Ces quelques omissions n'ébranlent pas un fait : le costume de Guillaume Hébert, malgré un séjour de 22 ans dans la colonie, demeure calqué sur celui de la métropole. Il faudra attendre les années 1665 pour voir poindre un costume adapté aux réalités climatiques et culturelles du Nouveau Monde. ♦

Francis Back